

**REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE**

COMMUNE DE NEUVY

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU
CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 21 MARS 2023**

L 'AN DEUX MIL VINGT TROIS LE 21 MARS A 19 HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUVY DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE DE NEUVY SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR MARION PATRICK MAIRE

Présents : MARION Patrick – BARBILLON Anne-Marie – DUFOUR Daniel (procuration de GILBERT Delphine) - BENEVAUT Annita - HENRY Martine – BESSONNIER Noël (procuration de BESSONNIER Sylvie).

Absents : GILBERT Delphine - BESSONNIER Sylvie- GAUTIER Aurélie - DESPREZ Rudy – VOROBIEFF Serge

Convocation du :07/03/2023

Secrétaire : BENEVAUT Annita

Ordre du jour :

- **Vote du compte de gestion du lotissement,**
- **Vote du compte administratif du lotissement,**
- **Vote du compte de gestion du budget principal,**
- **Vote du compte administratif du budget principal,**
- **Orientations budgétaires 2023,**
- **Acquisition d'une tondeuse,**
- **Convention entretien des caniveaux,**
- **Convention avec le refuge de Sassay,**
- **Convention 2023 avec Mont-Près-Chambord Pôle Enfance Jeunesse,**
- **Tour du Loir-et-Cher,**
- **Questions diverses.**

VOTE DU COMPTE DE GESTION DU LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait exposer le budget primitif de l'année 2022, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Le compte de gestion est voté à l'unanimité des présents.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT

7 voix pour (dont 2 pouvoirs) le Maire n'est pas présent pour ce vote

Après s'être fait exposer le compte administratif 2022 du budget annexe le Conseil Municipal accepte, par 7 voix pour, ce compte qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses 2022.....	96 623.47 €
Recettes 2022.....	81 056.90 €
Soit solde d'exécution 2022.....	- 15 566.57 €
Report recettes an – 1.....	195 257.37 €
Résultat global 2022.....	179 690.80 €

Section d'investissement :

Dépenses 2022.....	41 820.00 €
Recettes 2022.....	96 623.47 €
Soit solde exécution 2022.....	54 803.47 €
Report an – 1	- 92 544.42 €
Résultat global 2022	- 37 740.95 €
Résultat global 2022 des 2 sections.....	141 949.85 €

VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait exposer le budget primitif de l'année 2022, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Le compte de gestion est voté à l'unanimité des présents.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL

7 voix pour (dont 2 pouvoirs) le maire n'est pas présent au vote

Après s'être fait exposer le compte administratif 2022 du budget général le Conseil Municipal accepte, par 7 voix pour, ce compte qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses 2022.....	257 751.29 €
Recettes 2022.....	287 389.45 €
Soit solde d'exécution 2022.....	29 638.16 €
Report recettes an – 1.....	24 690.00 €
Résultat global 2022.....	54 328.16 €

Section d'investissement :

Dépenses 2022.....	58 206.28 €
Recettes 2022.....	61 465.41 €
Soit solde exécution 2022.....	3 259.13 €
Report an – 1	7 112.15 €
Résultat global 2021	10 371.28 €
Résultat global 2021 des 2 sections.....	64 699.44 €

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commission des finances s'est réunie le 21 février 2023, les principales dépenses suivantes ont été décidées : changement des radiateurs électriques de la cantine, des toilettes et du dortoir de l'école, assainissement de la salle communale et de la mairie, piliers du portail du cimetière, acquisition d'une tondeuse. Le Conseil Municipal accepte ces orientations qui devront être prévues sur le budget général 2023.

Pour l'éclairage public, le Maire indique que les travaux de changement des lampes sera pris en charge par des subventions « fonds vert », la Communauté de Communes du Grand Chambord sera compétente pour ces nouvelles subventions.

ACQUISITION D'UNE TONDEUSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que tondeuse de la commune doit être changée. Les travaux de tonte devant débiter très vite, il demande aux Conseillers de l'autoriser à acheter une tondeuse d'un montant de 650 € TTC dès maintenant.

Le budget primitif n'étant pas encore voté, le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire et s'engage à intégrer cette dépense sur le budget primitif 2023 en dépense d'investissement.

CONVENTION ENTRETIEN DES CANIVEAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu la convention 2023 pour la prestation de balayage des caniveaux. Le passage de la balayeuse a lieu deux fois par an. Le coût annuel s'élève à 896.50 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte la convention 2023 et demande au Maire de bien vouloir la signer.

CONVENTION AVEC LE REFUGE DE SASSAY

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu la convention 2023 pour la mise en fourrière des animaux errants. Le prix annuel est de 270 €.

Le Conseil Municipal accepte la convention 2023 et demande au Maire de bien vouloir la signer.

CONVENTION 2023 AVEC MONT PRES CHAMBORD POLE ENFANCE JEUNESSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu la convention 2023 donnant accès aux jeunes de Neuvy aux activités et actions éducatives et pédagogiques – pôle enfance jeunesse service à la population organisées par la commune de Mont-Près-Chambord.

Le Conseil Municipal accepte la convention 2023 et demande au Maire de bien vouloir la signer.

TOUR DU LOIR ET CHER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Tour du Loir-et-Cher passera sur la commune de Neuvy le 13 avril 2023.

Des signaleurs volontaires seront présents aux intersections des voies communales.

Les services de gendarmerie seront sur place pour la circulation des routes départementales.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au passage du Tour du Loir-et-Cher.

QUESTIONS DIVERSES

Piquets sur le trottoir : Mme Barbillon Anne-Marie demande que des piquets soient installés sur le trottoir devant son habitation pour éviter les dégradations de son mur de clôture. Elle précise qu'elle achètera les piquets et demande que ceux-ci soient installés par la commune.

Bouche d'égout : Mme Henry Martine rappelle que la bouche d'égout située sur le trottoir devant son habitation est cassée et que cela présente un danger pour les piétons.

Fin de séance 21h